

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, en session ordinaire sous la présidence de Mme le Maire.

Convocation du : 18/06/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12

Etaient présents : Mesdames, Messieurs ISABELLON Isabelle, MAINGRET Benoît, BONNET Marc, BRUNEAU Marline, CHOUTEAU Eric, DEROUINEAU Flora, FALLOUX Bénédicte, GRANDIN Isabelle, JANOT Claude, LAURY Julien, MARTIN Sylvie, MONNIER Benoît.

Absents excusés : Monsieur JOURDAIN Luc a donné pouvoir à Mme ISABELLON Isabelle
Madame TIXIER Floriane a donné pouvoir à M. MAINGRET Benoît

Absent : Monsieur RAFFIER David

Madame FALLOUX Bénédicte a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Délibération n°2024-029	Réfection d'un mur du cimetière et du parc de la Mairie : demande de subvention à la Région
-------------------------	---

La météo peu clémente de cette année a fragilisé considérablement une partie des murs d'enceinte du cimetière et du parc de la Mairie qui se sont éboulés sur la chaussée. Il est nécessaire de procéder à leur réfection dans un souci de consolidation et de sécurité des riverains.

Pour le financement de cet investissement, Madame le Maire souhaite demander une subvention auprès de la Région dans le cadre des PCC. La part restant à la charge de la commune sera financée sur ses fonds propres.

Il est rappelé que le montant des aides publiques affectées à la réalisation d'un investissement ne doit pas dépasser 80 % du montant de la dépense HT.

	DEPENSES (en euros HT)	RECETTES (en euros HT)
Coût des travaux	36 929 €	
Subvention Région – PCC (30%)		11 078 €
Financement communal		25 851 €
Total	21 879 €	21 879 €

Accusé de réception en préfecture
049-214902538-20240624-DCM2024-029-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

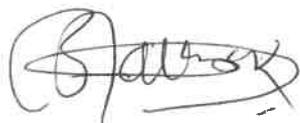
- **APPROUVE** la réfection d'une partie du mur d'enceinte du cimetière et du mur du parc de la Mairie.
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les dépenses nécessaires à ce projet,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire des demandes de subvention selon le plan de financement présenté,
- **MANDATE** et **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Le registre est dûment signé

Pour copie certifiée conforme
LE PUY NOTRE DAME, le 25 juin 2024

La secrétaire de séance,

FALLOUX Bénédicte



Le Maire,

Isabelle

